

Le CESE s'est prononcé sur les fermes aquacoles marines et continentales

Catégorie

Vie de l'assemblée

Date de publication

Publiée le 12/06/2017

Saisine liée :

[Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi](#)

Sous-titre

Enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Chapeau

Avis co-rapporté par [Mme Elodie Martinie-Cousty](#) et [Mme Joelle Prevot-Madere](#) au nom de la [section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation](#) présidée par [M. Etienne Gangneron](#).

Corps

L'aquaculture consiste à élever des poissons, coquillages, crustacés..., ainsi qu'à cultiver des algues, dans l'eau douce ou de mer. Ancrée dans les territoires littoraux et ruraux, elle contribue à leur attractivité et offre des produits alimentaires de plus en plus demandés par les consommateurs. En interaction avec d'autres usagers de l'eau (agricoles, industriels, domestiques, touristiques...), elle exige une excellente qualité des milieux qu'elle ne doit pas dégrader elle-même.

Aujourd'hui, la stagnation des volumes de la pêche, ont conduit de nombreux pays à développer leur aquaculture qui produit désormais au niveau mondial autant que celle-ci.

« La France importe 86 % de sa consommation en produits aquatiques ce qui a généré un déficit commercial de 3,7 Mds€ en 2015, en augmentation de plus de 60 % en 10 ans. »

Dans notre pays qui dispose pourtant, tant dans l'hexagone que dans les Outre-mer, d'atouts indéniables pour développer un secteur aquacole performant, la situation est malheureusement bien différente. En effet, depuis 20 ans, aucune entreprise de pisciculture marine n'y a été créée. La conchyliculture connaît elle-aussi de graves problèmes sanitaires et de fortes chutes de production. Il en est de même pour la pisciculture d'eau douce, à l'exception cependant de la filière de la truite fumée.

Cette situation s'explique notamment par un faible portage politique, une complexité administrative à laquelle sont confrontés ceux qui veulent développer des projets, des retards dans la gestion et le versement des aides publiques européennes, nationales et régionales, ainsi qu'une insuffisance de planification stratégique permettant d'anticiper et de régler les conflits d'usage dans les zones susceptibles d'accueillir des entreprises aquacoles. Parallèlement, le manque d'information et de sensibilisation des consommateurs quant à la provenance, la traçabilité et la qualité des produits aquatiques, favorisent les produits importés.

Le présent avis vise par conséquent à réaliser une analyse des difficultés rencontrées par l'aquaculture en France. Sur cette base, le CESE propose des actions à mettre en oeuvre pour réunir les conditions permettant un développement durable réussi du secteur aquacole, dans le cadre de véritables projets de territoires, créateurs d'emplois de qualité, tout en répondant aux attentes des consommateurs en termes d'origine et de qualité de leur alimentation. Ce sont d'abord les préconisations communes à l'ensemble des filières qui sont présentées et

ensuite celles plus spécifiques à certaines d'entre elles.

L'avis est adopté avec 163 votes pour, 0 contre, 5 abstentions.

Elodie Martinie-Cousty est spécialiste Architecture d'intérieur durable et pilote du réseau Océans, mers et littoraux de France nature environnement. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe Environnement et nature.

Joëlle Prévot-Madère est dirigeante d'entreprise et présidente de CGPME Guyane. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe des entreprises.

© - copyright CESE - Juin 2024